



Ordonnance de télécom CRTC 2014-233

Version PDF

Ottawa, le 13 mai 2014

Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Sogetel inc.	162 162A	le 2 avril 2014 le 14 avril 2014	le 14 mai 2014
Téléphone Milot inc.	71 71A	le 2 avril 2014 le 14 avril 2014	le 14 mai 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général